

	<b>FICHE DE CONTRÔLE</b>	 MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉCOLOGIE
Office français de la biodiversité Service départemental de la LOIRE 26 Boulevard Carnot 42600 – MONTBRISON 04 77 97 06 50 sd42@ofb.gouv.fr		Dossier suivi par : Jean-Michel PERROT

## Rejet de gazole dans le cours d'eau Chavaran au Viel Ecotay l'Holme

### Référence au plan de contrôle : Eau et Nature

Domaine : Qualité de l'eau

Thème : Pollutions accidentelles

Type d'action : Pollutions sur signalement, plainte ou flagrance (ponctuelles ou chroniques) (action 6.2 de la SNC)

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Date et heure du contrôle / constat** : 18/03/2023 à 11:00

**Date et heure des faits** : 16/03/2023 à 03:30

**Commune** : Écotay-l'Olme

**Adresse** : Viel Ecotay,

**Nom du milieu** : Chavaran

**Latitude** : 45.588359104273

**Longitude** : 4.0411764486205

**Nature du contrôle** : Inopiné

**Contexte** : Signalement

### AGENT(S) CONTRÔLEUR(S)

#### Nom des agents contrôleurs :

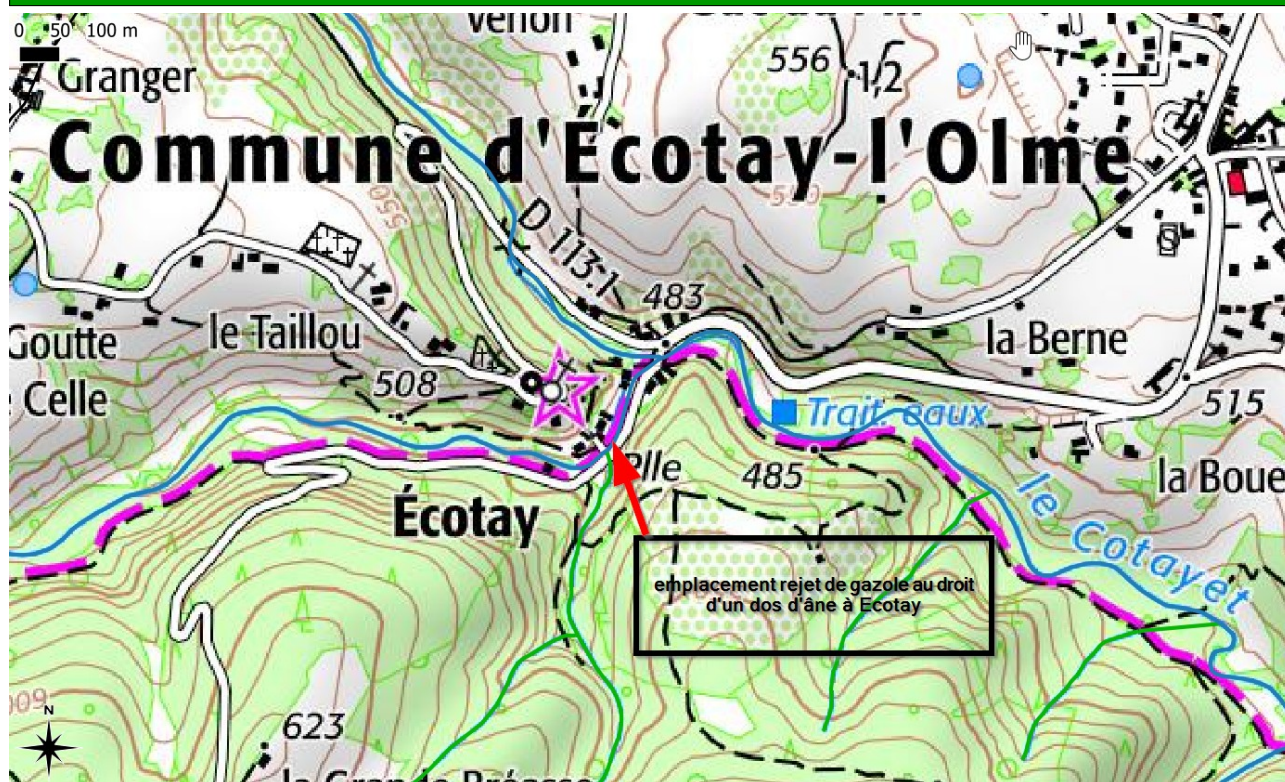
Jean-Michel PERROT, inspecteur de l'environnement affecté à l'Office français de la biodiversité.

Raphaël CHALENCON, inspecteur de l'environnement affecté à l'Office français de la biodiversité.

**Services présents** : OFB

**Service responsable du contrôle** : OFB

## PLAN DE SITUATION



## PERSONNE(S) CONTRÔLÉE(S)

Identité de la personne morale :

Raison sociale : Minoterie MEGNAUD

Adresse : « Moulin » 71 340 Chenay Le Château FRANCE

Nom du responsable : MEGNEAU

Tel : 03 85 70 97 00

## CONFORMITÉ ET SUITE

**Conformité du contrôle :** Non conforme

**Suite du contrôle :** Pas de suite envisagée car c'est accidentel et la dilution était importante notamment à l'aval de la confluence avec le Cotayet. Nous n'avons pas décelé d'anomalie significative concernant les macro-invertébrés aquatiques. Toutefois, nous avons constaté la fixation d'hydrocarbures, qui restent potentiellement toxiques pour les habitants des milieux aquatiques notamment, sur des végétaux immergés du Chavaran. Le gravier et la terre en bordure de la chaussée où le gazole a transité semblent très imprégnés. Pour éviter un lessivage de ces hydrocarbures vers le cours d'eau au gré des précipitations qui risquent de perdurer longtemps, Loire Forez Agglomération, par l'intermédiaire d'un prestataire, va faire entreprendre à court terme le décapage du sol aux abords de la chaussée de cette route communautaire pour envoi dans un centre agréé pour traiter ces déchets.

**Observations :** Accident d'un camion qui a heurté un panneau de signalisation en faisant demi-tour. Ce dernier a percé son réservoir dont le contenu s'est répandu sur la chaussée et son bas côté en imprégnant le sol avant de rejoindre le cours d'eau Chavaran situé à 1 mètre de la route.

## Constatations

Le 18 mars 2023, nous sommes informés d'un rejet de gazole dans le cours d'eau Chavaran au lieu-dit « Ecotay » à Ecotay l'Holme.

Ce jour, nous nous rendons sur les lieux vers 11 heures au niveau d'un dos d'âne où un des 2 panneaux le signalant a été arraché. Nous percevons une nette odeur d'hydrocarbures avec des taches de résidus sur la chaussée et ses abords. Un liquide s'est écoulé et a certainement rejoint le cours d'eau en sa rive droite située à moins de 1 mètre de la chaussée de la route qui mène au lieu-dit « Quérézieux ». Nous ne décelons pas de trace d'hydrocarbures dans le cours d'eau à partir de la berge.

Nous nous adressons à Mme et M. FRECOND habitant en face du dos d'âne en rive gauche du Chavaran (6, berge du Chavaran). M. FRECOND nous informe que le jeudi 16 mars 2023 en sortant de chez lui vers 07h00, il a vu un camion à l'arrêt au milieu de la route qui appartenait à la minoterie MEGNAUD à Chenay-Le-Châtel. En voulant faire demi-tour, il a heurté dans la nuit un panneau de signalisation du dos d'âne qu'il a arraché. Ce dernier a percé son réservoir dont le contenu s'est répandu sur la chaussée et ses abords pour rejoindre ensuite le cours d'eau. Le chauffeur était présent sur les lieux. Il ajoute que la mairie est au courant car Mme le maire est passée dans la matinée. De l'absorbant a également été déposé par les services techniques de la commune.

Nous constatons que les abords de la chaussée constitués de graviers et terre sont imprégnés d'hydrocarbures de chaque côté à savoir :

- Côté opposé au cours d'eau (parking) sur une longueur de 29 m pour une largeur allant de 0.5 à 1.5 m.
- Côté cours d'eau sur une longueur de 8 m pour une largeur de moins de 1 m sachant que la moitié de cette largeur est constituée d'un mur vertical en pierres qui fait office de berge du cours d'eau.



Terrain imprégné de gazole côté parking à droite de la chaussée sur une longueur de 29 mètres  
Portion de terre et mur imprégnée de gazole côté cours d'eau sur une longueur de 8 m.  
Emplacement panneau arraché au niveau du dos d'âne avec terrain imprégné d'hydrocarbures formant une tache sombre

Nous descendons ensuite dans le cours d'eau sur une centaine de mètres jusqu'à sa jonction avec le Cotayet pour constater en les remuant que les végétaux immergés dans celui-ci sont imprégnés d'hydrocarbures qui forment ensuite des taches irisées en surface.





On visualise bien la proximité du cours d'eau et de la route

Après agitation des herbiers, on devine des traces d'hydrocarbures en surface

Plan rapproché des hydrocarbures irisant la surface de l'eau

Par contre, dans les rares zones calmes de ce secteur, les hydrocarbures ne se sont pas précipités dans le sédiment (pas de relargage en surface en remuant le fond).

Nous faisons les mêmes recherches dans le sédiment 100 m à l'aval de la confluence du Chavaran et du Cotayet pour déceler de très légères irisations après avoir remué le fond dans les zones calmes.

Nous ne décelons pas de mortalités piscicoles et aquatiques représentées par des macro-invertébrés aquatiques (petits animaux visibles à l'oeil nu mesurant de quelques millimètres à 2 à 3 cm tels les trichoptères appelés communément « vers d'eau » par les pêcheurs). Dans les zones courantes, nous visualisons notamment des larves de plécotères (perlidés) bien vivantes qui font partie d'une famille très sensible aux modifications de la qualité d'eau.

Nous pouvons dire que le flux d'hydrocarbures qui s'est évacué dans le Chavaran sur une centaine de mètres puis dans le cotayet n'a pas porté atteinte à la vie aquatique des cours d'eau. Il semblerait que la dilution importante de ces deux cours d'eau ait permis de limiter l'impact sur le peuplement aquatique.

Toutefois, les effets toxiques des hydrocarbures sont à prendre en compte à moyen et long terme (infertilité, dégradation du système immunitaire...). Ils peuvent aussi altérer la chair du poisson et le rendre inconsommable.

### **Informations (téléphone) auprès de Mme GANDREY Carine, maire d'Ecotay l'Olme.**

Mme GANDREY nous confirme être passé sur le site le jeudi 16 mars 2023. Une dépanneuse a évacué le camion en fin de matinée. Les services municipaux ont répandu de l'absorbant sur la chaussée en début d'après-midi. Elle nous informe que cette route qui mène à Quérézieux est interdite aux véhicules de plus de 3.5 tonnes à partir du pont du vieil Ecotay. Elle ajoute que ce n'est pas la première fois que des camions empruntent cette voirie communautaire qui dépend de Loire Forez Agglomération. Ces erreurs seraient dues aux GPS qui indiquent le cheminement le plus court sans signaler cette interdiction. D'après Mme GANDREY, il existe des panneaux de signalisation dont 1 serait vers le bourg d'Ecotay l'Holme.

Le 27 mars 2023, après vérification sur le site, accompagné de M.VEGARA Rémi, technicien rivière à LFA, nous constatons la présence de 2 panneaux signalant l'interdiction aux 3.5 tonnes sur la voirie menant à Quérézieux, l'un est à la sortie du Bourg d'Ecotay l'Holme avant la descente vers le vieil Ecotay (environ 800 m avant) et l'autre est quelques dizaines de m avant le pont du Cotayet qui est le début de la route menant à Quérézieux.

Toutefois, il nous semble que ces panneaux sont petits et ne sont pas facilement lisibles contrairement à celui de taille conventionnelle qui est implanté sur la voirie de Quérézieux juste avant la montée. Ce dernier a dû avertir le chauffeur de la minoterie puisqu'il a amorcé un demi-tour qui est à l'origine de l'accident.



Pris à quelques mètres, le nom du hameau est bien lisible alors que le petit panneau est peu lisible d'autant plus perché dans un camion à 20 ou 30 km/h



Plan rapproché du panneau



200 m après le début de la route de Quérézieux, juste avant la montée, le panneau est bien visible

Un panneau de signalisation de taille conventionnelle à l'entrée de la route de Quérézieux au niveau du petit pont du Cotayet serait peut-être plus efficace ?

### **Informations (téléphone) auprès du garagiste qui a évacué le camion de la minoterie**

C'est le garage de La Loire à Saint-Martin d'Estraux qui est intervenu en fin de matinée le jeudi 16 mars 2023. Joint au téléphone, son responsable, M.VIAL Eric, nous confirme que l'unique réservoir du camion était nettement perforé par un trou de 5 à 8 cm en son fond, ce qui confirme que son contenu s'est vidangé rapidement sur la voirie peu après l'accident dans la nuit.

### **Informations (téléphone) auprès de M.MEGNAUD, responsable de la minoterie**

M.MEGNAUD confirme l'heure de l'accident le jeudi 16 mars 2023 vers 03H30. Il estime qu'il restait environ 1/4 de gazole dans le réservoir d'une contenance de 300 litres soit approximativement 75 litres. Nous l'informons de la situation vis à vis du milieu aquatique et notamment du risque chronique de transfert d'hydrocarbures vers celui-ci à cause des abords de la chaussée qui en sont imprégnés.

### **Informations (téléphone) auprès de M.FAURE Dominique, service voirie de LFA**

LFA a contacté un prestataire, EGEBAT TP, pour faire décaper et évacuer dans un centre agréé les graves contaminées aux abords de la chaussée.

La procédure pour dépolluer le sol implique d'abord de connaître la nature précise des déchets (gazole, huile...). Pour cela, un carottage sera effectué pour envoi d'un échantillon pour analyses afin de bien orienter les déchets à traiter.

Les opérations de décontamination du sol devraient se faire prochainement.

INSPECTEUR(E) DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Michel PERROT

Copie pour information : LFA (MM.FAURE et VEGARA) et mairie d'Ecotay l'Holme.